

Besançon, le 31 août 2020

Rectorat

IA-IPR Histoire-géographie  
Françoise CLAUS  
Gilles BULABOIS  
Tél : 03-81-65-49-33  
Mél : [françoise.claus@ac-besancon.fr](mailto:françoise.claus@ac-besancon.fr)  
[gilles.bulabois@ac-besancon.fr](mailto:gilles.bulabois@ac-besancon.fr)

10 rue de la Convention  
25030 Besançon cedex

Mesdames, Messieurs  
les professeurs d'Histoire-Géographie  
s/c Mesdames et Messieurs  
les chefs d'établissement

**Objet : Lettre de rentrée des IA-IPR d'Histoire-Géographie**

Chères collègues, chers collègues,

Nous espérons que notre lettre de rentrée vous trouvera en bonne santé ainsi que vos proches. Ce courrier nous permet de vous remercier collectivement pour votre engagement dans cette année 2019-2020 si particulière durant laquelle vous avez réalisé de gros efforts pour maintenir la continuité pédagogique et éviter le décrochage des élèves. Après cette période bien chargée, nous espérons que vous avez pu profiter de ces vacances pour vous reposer et vous ressourcer.

A l'aube de cette année scolaire, que nous espérons plus sereine, l'équipe de l'inspection pédagogique régionale vous souhaite une bonne rentrée. Aux côtés des deux IA-IPR d'Histoire-Géographie, Françoise CLAUS et Gilles BULABOIS (également référent académique pour la laïcité et les valeurs de la République) travaillent trois chargés de mission d'inspection pour contribuer à la bonne marche de la discipline : Claire DUPANLOUP, professeur au collège Jules Grévy (Mont-sous-Vaudrey), Carole MAILLEY, professeur au collège Bonnemaille (Clerval), Jean-Pierre COSTILLE, professeur au lycée Jules Haag (Besançon), également Formateur Académique associé à l'INSPE.

Cette lettre de rentrée nous permet de souhaiter la bienvenue aux collègues arrivant dans l'académie, notamment aux professeurs stagiaires entrant dans la carrière et de remercier tous les enseignants qui ont contribué à l'animation de nos disciplines dans l'académie en 2019-2020 :

- Les professeurs participant aux différents groupes de travail qui produisent, en direction des professeurs d'Histoire-Géographie de l'académie, des outils et documents de grande qualité. C'est aussi l'occasion de remercier tous les professeurs qui ont contribué à la mise en œuvre de la continuité pédagogique via le site académique « Histoire-Géographie ».
- Les professeurs tuteurs qui accueillent, accompagnent les professeurs stagiaires ainsi que les formateurs intervenant en formation continue ou en formation initiale.
- Les professeurs qui accueillent des étudiants de Master 1.
- Les professeurs qui participent à l'élaboration de sujets d'examen (épreuves communes).
- Enfin, les enseignants qui ont participé aux réunions des différents jurys d'examen en juin juillet réunis selon des modalités adaptées.

### **Pour nous contacter :**

Par téléphone : secrétariat des IA – IPR : 03 81 65 49 33

Par mail : [francoise.claus@ac-besancon.fr](mailto:francoise.claus@ac-besancon.fr) ; [gilles.bulabois@ac-besancon.fr](mailto:gilles.bulabois@ac-besancon.fr)  
[claire.dupanloup@ac-besancon.fr](mailto:claire.dupanloup@ac-besancon.fr) ; [carole.mailley@ac-besancon.fr](mailto:carole.mailley@ac-besancon.fr) ; [jean-pierr.costille@ac-besancon.fr](mailto:jean-pierr.costille@ac-besancon.fr)

### **Rappel**

La messagerie académique professionnelle est l'outil de communication privilégié pour la diffusion des informations (informations sur les réformes, les consultations, les programmes, les épreuves d'examen, envoi de la lettre d'information « L@ Trotteuse »). **Nous vous invitons à consulter celle-ci régulièrement** ; vous avez également la possibilité de rapatrier les messages de la boîte professionnelle vers votre boîte personnelle.

### **Les sites officiels pour vous informer :**

- Site du MEN : <http://www.education.gouv.fr>
- Site Eduscol : <http://www.eduscol.education.fr>
- Site de l'académie : <http://www.ac-besancon.fr/>
- Site Histoire Géographie de l'académie : <http://hg.ac-besancon.fr/>
- Portail national Histoire Géographie : <http://eduscol.education.fr/histoire-geographie/>
- Portail national histoire des arts : <http://eduscol.education.fr/histoire-des-arts/>

## **1. Textes et informations générales concernant le collège et le lycée**

La circulaire de rentrée du 10 juillet 2020 poursuit 4 priorités : protéger la santé des élèves et des personnels ; développer l'esprit d'équipe tant chez les adultes que chez les élèves pour assurer notre mission fondamentale de transmission des savoirs et de réduction des écarts de niveau ; assurer la pleine inclusion de tous les enfants à besoins éducatifs particuliers ; transmettre les valeurs civiques.

La priorité absolue est donnée à la consolidation des apprentissages des élèves en identifiant leurs besoins et en y apportant une réponse personnalisée. Pour l'Histoire-Géographie, nous vous renvoyons aux ressources et pistes fournies dans le cadre de l'aide à la reprise (rubrique « enseignement à distance du site académique disciplinaire). La réponse passe, entre autres, par le renforcement de l'accompagnement personnalisé et de la mesure « devoirs faits » au collège. Le développement des compétences orales des élèves, en lien avec le « grand oral » du baccalauréat et la préparation à l'enseignement supérieur, figure dans les objectifs de cette année. Il s'agira également de conforter et de développer les compétences numériques des élèves à la lumière de la période que nous traversons. Pour en savoir plus : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo28/MENE2018068C.htm>

### **Pour le collège : poursuite de l'accompagnement de la mise en œuvre de la réforme de la scolarité obligatoire.**

- Mise en place depuis la rentrée 2017, **la mesure « devoirs faits ou la question du travail personnel de l'élève »** a pour objectif de répondre aux besoins exprimés par les élèves afin d'assurer la réussite de chacun d'eux. Les professeurs d'histoire - géographie y ont toute leur place et ont vocation à s'y investir pleinement. A compter de la rentrée, les heures, positionnées dans l'emploi du temps, sont proposées aux élèves dès la première semaine de septembre, dans le double objectif d'offrir à tous les élèves volontaires un service d'accompagnement aux devoirs et d'aider les élèves en difficulté. Il s'agit de proposer 3 heures d'accompagnement aux devoirs par semaine pour chaque élève (4 heures pour chaque élève de 6e sur la période septembre-décembre).

- **Cet accompagnement se poursuit également au sein de la formation continue** : les professeurs peuvent s'inscrire au module « accompagnement des équipes collège » ; dans un second temps seront recensés les besoins des inscrits (programme, démarche pédagogique, évaluation...) afin de mettre en place des formations décentralisées répondant à ces demandes.

- **Rappel** : les attendus de fin d'année et les repères annuels de progression en *EMC* pour les cycles 2, 3 et 4 ont été publiés au BOEN n°22 du 29 mai 2019.

[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=141642](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=141642)

Les attendus de fin d'année et les repères annuels de progression doivent permettre aux équipes pédagogiques de mener un enseignement rigoureux, explicite et progressif tout au long de la scolarité obligatoire. Ils apportent une aide aux professeurs pour mieux organiser leur année. Ils offrent des références communes pour que les connaissances, compétences, notions et objets d'enseignement soient abordés de façon équilibrée tout au long des trois années de chaque cycle.

#### **Pour le lycée :**

Durant l'année 2020-2021 se poursuit la mise en œuvre de la réforme du lycée.

- **Les nouveaux programmes** de terminale (tronc commun voie générale et voie technologique ; spécialité HGGSP) entrent en vigueur à la rentrée 2020. Les réunions institutionnelles sur ces programmes n'ayant pu avoir lieu au printemps 2020, des documents sur les programmes de tronc commun et de spécialité ont été adressés aux professeurs de lycée avant les vacances ou le seront lors de cette rentrée

Remarque : deux stages du PAF 2020-2021 (« L'enseignement de spécialité au lycée » et « Planète sous tension » portent sur la spécialité HGGSP).

- **Les épreuves communes de contrôle continu** changent d'intitulé et deviennent les « évaluations communes » et concernent les classes de premières (deux sessions) et les classes de terminale. Tous les sujets des évaluations communes seront issus de la banque nationale. Une commission d'harmonisation académique aura lieu à la fin de chaque année.

**Rappel** : des sujets « zéro » pour la classe de première (sur le tronc commun et sur la spécialité pour élèves abandonnant celle-ci en fin de première) sont disponibles sur Eduscol : <https://eduscol.education.fr/cid141765/sujets-zero-1e-bac-2021.html>

- A partir du printemps 2021 se dérouleront les épreuves ponctuelles du nouveau bac : épreuves de spécialité ; grand oral et épreuve de philosophie.

En complément du premier envoi, d'autres ressources vous seront proposées sur le site académique pour la préparation du grand oral.

#### **- Tests de positionnement en seconde**

Ils sont la première étape de l'accompagnement personnalisé qui permet aux lycéens de consolider leur maîtrise de l'expression écrite et orale, et leurs compétences mathématiques, essentielles tant dans la vie personnelle ou professionnelle que pour la poursuite de leurs études. Ces tests sont une aide aux enseignants pour mieux cibler et organiser cet accompagnement.

## **2. Colloques disciplinaires (sous réserve des conditions sanitaires) et concours**

- **Le Festival de Géographie de Saint-Dié** se tiendra du 4 au 6 octobre sur le thème « *Climat(s)* » ; le pays invité est le Portugal.

Comme ces dernières années, le PAF 2020-2021 vous offre la possibilité de participer au FIG. Vous devez pour cela vous inscrire afin d'obtenir un ordre de mission (sans remboursement de frais). Programme complet sur le site : <http://www.fig.saint-die-des-vosges.fr/>

- **La 21<sup>e</sup> édition des Rendez-Vous de l'Histoire aura lieu à Blois**, du 7 au 11 octobre sur le thème « *Gouverner* ». Programme complet sur le site : <http://www.rdv-histoire.com>.

- **Concours de la Résistance et de la Déportation** : en raison de l'épidémie le thème retenu pour l'année 2019-2020, « **1940. Entrer en résistance. Comprendre, refuser, résister** », sera prolongé en 2020-2021.

Comme chaque année, l'un des stages du Plan Académique de Formation, et le service éducatif du Musée de la Résistance et de la Déportation vous accompagneront dans la préparation du concours avec vos élèves.

## **3. La formation continue et les examens**

L'inscription aux modules du PAF s'effectue en ligne sur le site de l'académie jusqu'au 20 septembre : <http://paf.ac-besancon.fr:1211/paf/vue/index.php>

L'équipe de la DIFOR est à votre disposition pour toute demande de précisions ou pour vous aider en cas de problème pour les inscriptions (contacter Claire VIONNET : [claire-marie-je.vionnet@ac-besancon.fr](mailto:claire-marie-je.vionnet@ac-besancon.fr)).

**A noter** : en raison de la pandémie, deux modules ont dû être annulés au printemps 2020 (la formation « planète sous tension » et le module « (Re)-donner la parole aux élèves en EMC »). Ces deux modules sont reprogrammés en 2020-2021 ; toutefois il est nécessaire de s'inscrire à nouveau pour y participer. **Il est prudent de ne pas attendre les derniers jours pour l'inscription au PAF.**

Nous vous rappelons l'importance de participer régulièrement à la formation continue. **Outre les formations proposées en Histoire Géographie et Enseignement Moral et Civique, nous vous invitons à consulter les formations offertes dans les PAF transversaux** et notamment dans le PAF Education à la citoyenneté (ECI - Formation sur la laïcité et les valeurs de la République, l'Éducation aux Médias et à l'Information, l'Éducation au Développement Durable...) et dans le PAF « Arts et culture ».

Sauf cas de force majeure (et dans ce cas il est nécessaire d'en informer la DIFOR), il est impératif de participer aux stages pour lesquels vous vous êtes inscrits et d'assister aux réunions institutionnelles pour lesquelles vous avez été désignés par l'Inspection Pédagogique Régionale ou par votre chef d'établissement.

**En ce qui concerne les examens, nous vous rappelons qu'une convocation pour une commission ou pour un jury prime sur toute autre considération.**

#### **4. Orientations de travail en Histoire et Géographie dans l'académie de Besançon**

En 2020-2021, la mise en œuvre des réformes, des nouveaux programmes, et la question de l'évaluation demeurent au cœur des priorités. Il s'agit d'autant de leviers pour engager la réflexion sur l'évolution des pratiques professionnelles au collège comme au lycée. Parmi les axes de réflexion :

- Mettre en œuvre les nouveaux programmes de terminale (Histoire Géographie, EMC, HGGSP) et les nouvelles modalités du contrôle continu.
- Poursuivre la mise en œuvre des programmes d'Histoire-Géographie des cycles 3 et 4- - - Poursuivre la réflexion sur la question de l'évaluation au quotidien et dans les épreuves d'examen : évaluation des compétences ; diversification des modes d'évaluation ; nouvelles épreuves de baccalauréat (épreuve de spécialité et « le grand oral »).
- En EMC, renforcer la mise en œuvre des démarches actives et participatives ; au collège, consolider les progressions de cycle et mettre en œuvre les attendus de fin d'année et les repères.
- Poursuivre l'accompagnement personnalisé des élèves au collège et s'impliquer dans les nouvelles modalités de fonctionnement de l'AP au lycée.
- Participer à « devoirs faits » et donc s'interroger sur la question du travail personnel de l'élève dans et hors la classe.
- A la lumière du travail à distance durant le confinement, conduire une réflexion sur les usages du numérique.
- Développer le travail en interdisciplinarité pour contribuer au parcours citoyen, au parcours d'éducation artistique et culturelle, au parcours avenir...

Nous vous engageons à **travailler en équipe** et à mutualiser vos outils, vos programmations, vos évaluations. Nous vous invitons également à vous mettre en relation avec les professeurs des services éducatifs pour travailler autrement avec les élèves, à partir de sites et de documents, lorsque les sujets étudiés s'y prêtent.

#### **5. Les rendez-vous de carrière dans la cadre du dispositif PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations)**

Les professeurs concernés par ces rendez-vous de carrière (6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> échelon avec des conditions précises d'ancienneté) en 2020-2021 ont déjà été informés par la Division des Personnels Enseignants du Rectorat.

Rappel du protocole du rendez-vous de carrière :

- Un message vous est adressé via l'application SIRHEN sur votre messagerie professionnelle au moins quinze jours calendaires avant la date du rendez-vous de carrière (hors période de vacance de classe). Ce message précise les dates et horaires des deux temps de ce rendez-vous : inspection et entretien avec l'inspectrice/l'inspecteur ; entretien avec le chef d'établissement. **Ce message inclut un lien sur lequel vous devez cliquer afin de valider le rendez-vous de carrière.**

- Un message vous est également adressé en parallèle par l'inspectrice/l'inspecteur ; il inclut le document de référence de l'entretien que vous pouvez renseigner et retourner à l'inspectrice/l'inspecteur quelques jours avant le rendez-vous de carrière. **Ce message vous précise également les documents qu'il est nécessaire de présenter :**

- le cahier de textes de la classe dans laquelle vous êtes inspecté(e) ;
- les programmations annuelles des classes dans lesquelles vous enseignez (y compris en EMC ; progressions de cycles en EMC pour le collège) ;
- les supports d'évaluation et les résultats obtenus par les élèves dans les différentes classes ;
- le manuel et les documents utilisés par les élèves pendant la séance ;
- quelques cahiers ou supports de travail des élèves pour l'entretien, et tout autre document que vous souhaiteriez porter à la connaissance de l'inspectrice/inspecteur.

A la fin de l'année scolaire un message de l'application SIRHEN vous indiquera l'accès possible à la grille d'évaluation renseignée par les deux évaluateurs et à l'appréciation portée par chacun d'eux.

**A noter** : en raison de l'épidémie de COVID 19, la campagne des rendez-vous de carrière 2019-2020 est prolongée jusqu'en décembre 2020 ; les professeurs inspectés ne seront donc destinataires de leur bilan d'évaluation qu'à partir de janvier 2021.

Toutes les informations relatives au rendez-vous de carrière sont disponibles sur le site du ministère : <http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-carriere-mode-emploi.html>

Bon courage à tous.

**Françoise CLAUS et Gilles BULABOIS**  
**IA-IPR d'Histoire et Géographie**